

The image shows the exterior of a three-story white building. On the second floor, there is a crest featuring a shield with a star and floral motifs, topped with a banner that reads 'SCOLA 1874'. To the left of the crest is a tall, narrow window. Below the crest is a wooden entrance door with a small sign above it that says 'Réception'. To the left of the door is a blue vertical banner with a white stylized 'f' and the word 'RÉCEPTION' at the bottom. The building has several windows, some with shutters. The sky is clear blue.

GUIDE DES PARENTS CYCLE & SECONDAIRE 2

2026-2027

INSTITUT

FLORIMONT

A. Présentation de l'Institut

Introduction	p. 4
L'organisation pédagogique	p. 4
Les acteurs importants	p. 6
Les affiliations	p. 7
Les reconnaissances et les certifications	p. 7
Les cursus	p. 8
Les résultats	p. 10

B. Curriculum

La philosophie et les missions de Florimont	p. 11
Les plans d'études	p. 11
Les compétences transversales	p. 11
Les documents fondamentaux	p. 11
Les conditions de promotion et de passage	p. 12

C. La politique des langues

Introduction	p. 14
Approche méthodologique	p. 15
Les devoirs, l'évaluation	p. 15
Le programme	p. 15
Les voyages et les échanges	p. 15
Le cursus des langues	p. 16
Les niveaux en anglais	p. 16
Les niveaux en allemand	p. 17
Le bilinguisme à Florimont	p. 17
Les langues en section baccalauréat	p. 19
Les langues en section maturité	p. 19
Les langues en section internationale	p. 20
Les examens externes	p. 20

D. L'organisation de l'année scolaire

Le calendrier pédagogique	p. 23
Les conseils de classe	p. 23
Les bulletins scolaires	p. 23
Les évaluations	p. 24
Les soirées d'orientation	p. 25
L'utilisation de Pronote	p. 25
L'espace pédagogique	p. 25
Le centre de documentation et d'information (CDI)	p. 25
Les études dites « d'encadrement » et les cours de soutien au cycle	p. 26
Les besoins particuliers	p. 26
La politique de prévention	p. 26
Le mérite international	p. 26
La lutte contre le harcèlement	p. 26
La journée Florimont	p. 26

E. Les conditions générales

Les valeurs florimontaines	p. 28
Le règlement général	p. 28
Les outils informatiques	p. 28
L'éducation physique et sportive	p. 28

F. Les informations pratiques

Les heures d'ouverture	p. 29
Les appels téléphoniques	p. 29
Les rendez-vous	p. 29
L'entrée sur le campus	p. 29
Les changements d'adresse	p. 29
La pause de midi	p. 29
Les casiers	p. 29
Le transport scolaire	p. 29
Les cours particuliers	p. 30
Les vacances scolaires	p. 30
La structure de l'établissement	p. 31

G. Les annexes

Les principales démarches d'orientation	p. 34
La note d'investissement	p. 35
Les conditions de promotion des élèves en section maturité	p. 36
Les besoins particuliers	p. 37

A. Présentation de l'Institut

Introduction

Fondé en 1905 par les Missionnaires de Saint François de Sales, l'Institut Florimont est une école catholique dirigée depuis 1995 par des laïcs. La direction entretient cependant une étroite collaboration avec la congrégation religieuse qui demeure propriétaire de l'Institut et veille à ce que ses grandes orientations soient respectées.

L'organisation pédagogique

Elle repose sur une structure matricielle permettant un encadrement efficace des élèves et se décompose ainsi :

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Fixe les axes prioritaires de l'Institut (plan stratégique sur trois ans), les budgets nécessaires et les objectifs annuels (plan d'action).
- Rapporte au comité de l'association « Institut Florimont » qui valide le plan stratégique, le budget et les comptes.
- S'appuie sur un état-major qui gère les finances, les ressources humaines, le campus, la communication et le développement ainsi que sur une direction générale composée du directeur général adjoint, de la directrice des écoles maternelle et primaire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – DIRECTEUR DU SECONDAIRE

- Supplée au Directeur général en cas d'absence.
- Définit les axes et les objectifs de la politique pédagogique comme annoncés dans le « plan stratégique ».
- Veille à la mise en application opérationnelle du projet pédagogique.
- Coordonne l'école secondaire.
- Veille à la mise en application des contenus et des méthodologies.

LA DIRECTRICE DES ÉCOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

- Dirige l'école primaire.
- Suit l'évolution de la scolarité des élèves.
- Organise la vie pédagogique et culturelle.
- Assure le lien entre la direction, les professeurs, les élèves et les familles en s'appuyant sur les maîtres.



LES RESPONSABLES DE SECTION

- Dirigent les sections: le cycle, le secondaire 2 (sections baccalauréat français, maturité, internationale dont l'IB).
- Suivent l'évolution de la scolarité des élèves et gèrent les domaines spécifiques à leur section.
- Organisent la vie pédagogique et culturelle.
- Assurent le lien entre la direction, les professeurs, les élèves et les familles en s'appuyant sur les titulaires.
- Au cycle, le préfet coordonne l'action des responsables de degré (celui de 6^e, de 5^e ou de 4^e), et du responsable de la filière Art/Sport.
- Dans la section internationale, le préfet est l'IB coordonnateur.

LES RESPONSABLES DE DÉPARTEMENTS

- Définissent les objectifs d'apprentissage de leur département dans le cadre des objectifs fixés par la direction.
- Encadrent les enseignants de leur matière et coordonnent leur action.
- Mettre en oeuvre un projet de département.

LES RESPONSABLES DE LA VIE SCOLAIRE

- Dirigent les éducateurs qui veillent au bon comportement des élèves.
- Veillent à l'application du règlement.
- Gèrent tous les aspects matériels relatifs à la vie scolaire hors de la classe: discipline, absences, événements.

LES PROFESSEURS TITULAIRES**(RESPONSABLES D'UNE CLASSE)**

- S'occupent du suivi de chacun de leurs élèves.
- Transmettent les informations.
- Veillent au lien des élèves avec l'équipe enseignante et à celui des professeurs de la classe entre eux.
- Assurent le contact avec les parents de leurs élèves.

L'AUMÔNERIE

- Assure la célébration des offices catholiques et l'administration des sacrements.
- S'occupe de la préparation aux sacrements de l'Eucharistie et de la Confirmation.
- Coordonne les cours de religion catholique au primaire et au cycle; organise aussi des événements.
- Se met à la disposition des élèves et des professeurs dans leur cheminement spirituel.
- Consacre une grande partie de son temps à l'écoute et à la construction de la relation avec les autres.

Les acteurs importants

L'APEF : ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE FLORIMONT (www.apef.ch)

L'APEF, Association des Parents d'Elèves de Florimont, est une interlocutrice privilégiée au sein de l'Institut et tend à favoriser un climat favorable aux études et à la vie sur le campus. À cet effet, l'APEF s'est fixé trois missions :

- maintenir un dialogue constant et constructif entre les parents, le corps enseignant et la Direction ;
- soutenir l'Institut et apporter son expertise dans la réalisation de divers projets extra-scolaires ;
- contribuer à la qualité de vie de l'Institut en organisant différents moments conviviaux, conférences et autres animations.

Son engagement et ses activités renforcent ainsi les liens au sein de la famille Florimontaine et soutiennent les valeurs prodiguées au sein de l'Institut.

Le Comité de l'APEF assure le suivi des projets soutenus par l'Association, chaque membre assumant la responsabilité d'un domaine spécifique. Le Comité est dirigé par Mme Alice Dworiany, présidente de l'Association.

Les Parents Délégués de classe, ambassadeurs de l'APEF depuis les classes maternelles jusqu'aux terminales, représentent les parents auprès des professeurs titulaires/la Direction et jouent ainsi un rôle essentiel dans la communication entre les différents protagonistes de l'Institut.

Le Club des Parents bénévoles s'implique dans des projets ponctuels tels que la course de l'Escalade, le Marché de Noël, les conférences, Junior Entrepreneur, le Forum des Métiers, la semaine du développement durable, le Bal des terminales, etc.

Pour plus d'informations, visitez le site www.apef.ch ou écrivez à info@apef.ch

L'AAEF : ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE FLORIMONT (www.floanciens.ch)

Elle maintient des liens d'affection entre les anciens élèves et leur rappelle les traditions de l'Institut.

Le site est : www.floanciens.ch

LE CONSEIL DES ÉLÈVES

Le Conseil des élèves est composé de 9 à 15 membres élus pour une année. Ces derniers représentent toutes les sections du secondaire.

Le Conseil des élèves fait des propositions à la Direction. Il peut également, sous réserve de l'accord de la Direction, organiser des événements qui améliorent la vie du campus.

FLORAISON

Le programme Floraison est le réseau des alumni de l'Institut Florimont.

Il s'est fixé pour mission d'œuvrer au rapprochement des alumni entre eux mais également avec les membres de la communauté actuelle de l'Institut.

Ce projet, élaboré durant l'année 2020 est le fruit d'une réflexion ancienne sur la pérennité des liens que les florimontains entretiennent. Gage de cette volonté de perpétuer la relation particulière qui unit Florimont à ses élèves, actuels ou passés, cette infrastructure fédérative a été pensée pour donner la possibilité à nos alumni de se retrouver, de profiter d'opportunités professionnelles ou académiques, d'offres et de services.

Facilitant la diffusion de l'information, l'échange, l'entraide et le réseautage professionnel, elle sera le nouveau brin dans la toile des membres de la communauté de Flo.

De nombreux outils y sont proposés :

Annuaire des membres avec géolocalisation

Système de messagerie privée

Actualités du réseau

Gestion des offres d'emploi et de stage

Système de mentorat

Offres partenaires

Événements

ACTIVITÉS SOLIDAIRES

Florimont collabore aussi avec plusieurs institutions locales telles que Fondation Partage, Aigues Vertes et divers établissements médico-sociaux du canton de Genève afin de permettre aux élèves de s'impliquer sur le plan local en apportant un soutien régulier aux personnes ou aux institutions, selon leurs besoins. Le bénévolat trouve aussi à s'exercer dans le cadre de l'organisation de la course de l'Escalade, la préservation et le nettoyage des berges du lac ainsi que dans plusieurs manifestations sportives ou culturelles.

L'Institut Florimont soutient :

- des initiatives ponctuelles à échelle restreinte (coups de pouce ou projets pilotes) susceptibles d'être répliquées;
- des initiatives qui donnent aux « Florimontains » un rôle actif;
- des initiatives qui servent de base à un projet pédagogique d'éducation à la solidarité impliquant le personnel enseignant et les responsables de l'aumônerie.

Les affiliations

Notre école est affiliée à plusieurs organisations:

- AEFE: Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- AGEP: Association Genevoise des Ecoles Privées;
- GESBF: Groupement des Ecoles Suisses qui préparent au Baccalauréat Français ;
- FSEP: Fédération Suisse des Ecoles Privées ;
- SEBIQ: Société des Ecoles du monde du BI du Québec et de la francophonie ;
- SGIS: Swiss Group of International Schools.

Les reconnaissances et les certifications

Notre école est certifiée par l'organisme certificateur ProCert SA :

- ISO 9001 : 2015 ;
- ISO 21001:2018 ;
- QSC 2.0 : 2016 (Quality School Certification).

Notre école est reconnue :

- Ecole IB;
- Cambridge English Language Assessment Centre ;
- Eco-Schools ;
- Label MINT.



Les cursus

Florimont	Français		Genevois (Harmos)	
Cycle	6 ^e	Collège	9 ^e	Cycle d'orientation
	5 ^e		10 ^e	
	4 ^e		11 ^e	
Secondaire 2	3 ^e	Lycée	1 ^{re}	Collège
	2 ^{nde}		2 ^e	
	1 ^{re}		3 ^e	
	Terminale		4 ^e	

SECTION SECONDAIRE

Le tableau des appellations donne les concordances entre les systèmes français, suisse et celui de Florimont. Le secondaire 2 va de la 3^e à la terminale.

Tout élève de Florimont en fin de cycle peut, s'il remplit les conditions requises (10/20 de moyenne générale, 10/20 de moyenne du groupe français-mathématiques-allemand-anglais et pas moins de 9/20 pour chacune de ces disciplines), entrer sans examen en section maturité à Florimont ou dans l'un des collèges de Genève comme le stipulent les conditions d'admission en 12^{ème} année des filières de maturité et de diplôme de l'enseignement secondaire 2 post-obligatoire.

Il peut intégrer une classe de 3^e de la section baccalauréat ou de la section internationale sous conditions (cf. détail p. 12).

Le passage de la section maturité à l'une ou l'autre section est possible, sous condition, jusqu'à la fin de la 3^e pour le baccalauréat (français) et jusqu'à la fin de la Seconde pour la section internationale (le passage inverse, en section maturité, n'est pas possible).

A Florimont, pour des raisons historiques, les classes de toutes les sections sont désignées par leur appellation française (voir tableau ci-dessus).

1. Cycle (secondaire 1)

Les programmes, s'ils s'inspirent des programmes français et du plan d'études romand (PER), ont cependant été adaptés de manière à laisser aux élèves la possibilité de choisir pour l'entrée en 3^e entre le baccalauréat (français), le baccalauréat international (IB) et la maturité gymnasiale.

Les élèves suivent 5 heures d'anglais (enseignement par niveau) et, au choix, 4 heures d'allemand ou 4 heures d'espagnol.

Les élèves qui visent la maturité gymnasiale doivent obligatoirement étudier l'allemand (qui pourra être remplacé par l'italien en 3^e maturité).

2. Secondaire 2

Florimont prépare:

- **au baccalauréat français.** L'étude de 2 langues étrangères (LVA et LVB) est obligatoire jusqu'à l'examen. Dès la 2^{nde}, il est possible de commencer une troisième langue vivante (LVC). Le latin est la seule seconde option possible.

A la fin de la 2^{nde}, les élèves choisissent 3 enseignements de spécialités qu'ils étudieront en plus des matières du tronc commun durant l'année de 1^{ère}; ils ne garderont que deux de ces spécialités en terminale.

- **au Dual Diploma** avec Academica pour préparer en parallèle le High School Diploma américain.



– **à la maturité cantonale.** Le cursus est de 4 ans. Les notes de l'année font le résultat final à l'exception des 5 branches principales (français-mathématiques-allemand ou italien et anglais + l'option spécifique) qui prennent en compte, pour moitié, les notes obtenues aux examens finaux. En 3^{ème}, les élèves choisissent une option spécifique parmi les quatre proposées : bio-chimie, physique et application des mathématiques (PAM), économie, droit et espagnol. L'option complémentaire commence en 1^{ère}. Le règlement interne de la maturité gymnasiale de l'Institut fixe les règles de passage et les conditions de réussite.

– **au baccalauréat international (IB),** en version bilingue français/anglais.

Le programme du diplôme du baccalauréat international (IB) est un programme d'études qui s'étend sur deux ans (première et terminale). Il comporte un cours dans chacun des six groupes suivants : langue A; langue B; sciences sociales; sciences expérimentales; mathématiques et arts visuels / musique. Trois de ces cours sont suivis au niveau supérieur, trois au niveau moyen. A ces cours s'ajoute un tronc commun englobant la théorie de la connaissance, CAS (Créativité, Activité, Service) et la rédaction d'un mémoire.

NB : en troisième et en seconde, le programme de la section internationale comporte les matières habituelles des autres sections afin de former les élèves à une solide culture générale. La manière de travailler, la philosophie de la notation et le barème sont cependant typiques de l'IB. La 3i et la 2i sont bilingues. En 3i les élèves sont initiés au programme CAS (créativité, activité, service). En 2i, les élèves continuent leur travail sur CAS et sont initiés à la théorie de la connaissance.



Les résultats

BACCALAURÉAT FRANÇAIS

Réussite :	2024	2025	2026
Taux global	100%	100%	100%
Mentions	90%	87%	80%

A l'examen du baccalauréat, l'Institut, avec un taux de 100% de réussite depuis plusieurs années consécutives, peut se prévaloir d'un taux de mentions oscillant entre 80 et 100%. En 2025, l'Institut se félicite des 46% de mentions «Très bien» et «Bien» ainsi que des félicitations du jury.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

	2024	2025	2026
Réussite	94%	98%	98%
Diplômes bilingues	91%	86%	87%

Au baccalauréat international, le taux de réussite est de 98%, avec une moyenne générale de 35 points, contre les 30.88 de moyenne mondiale. 20% de nos élèves ont atteint ou dépassé les 40 points, l'un d'entre eux ayant obtenu la note parfaite de 45. Aussi, nos élèves d'IB reçoivent cette année pas moins de 87% de diplômes bilingues, dont 23% d'Advanced Bilingual Diplomas.

MATURITÉ GYMNASIALE

	2024	2025	2026
Réussite	100%	98%	99%
Mentions	33%	38%	27%
Diplômes bilingues	50%	30%	25%

Depuis notre première session de maturité gymnasiale en 2018, l'immense majorité de nos élèves a obtenu son diplôme (entre 95 et 100% de réussite) et les mentions (moyenne générale de supérieure ou égale à 5/6) oscillent entre 25 et 50% selon les années.



B. Curriculum

A chaque étape de sa scolarité, dans chaque matière enseignée, l'Institut propose à ses élèves l'acquisition de savoirs et de méthodes. La culture générale que l'élève acquiert ne doit pas être une juxtaposition de connaissances, mais l'expression d'une compréhension globale du monde. Florimont inculque par ailleurs des compétences transversales.

La philosophie et les missions de Florimont

L'Institut est une école catholique francophone, forte en langues, riche d'une tradition centenaire qui s'engage à aider les élèves à devenir acteurs de leur vie, à les accompagner dans la construction de leur personnalité et à les nourrir dans leurs questionnements intellectuels et spirituels.

- Les collaborateurs et les enseignants cherchent à faire valoir les compétences individuelles de chacun de leurs élèves.
- L'utilisation de méthodes et d'outils didactiques variés et adaptés est favorisée.
- L'équipe pédagogique incite ses élèves à produire le meilleur d'eux-mêmes.
- Tout en privilégiant historiquement l'apprentissage du français, Florimont donne toute son importance aux langues (renforcement de l'anglais, de l'allemand et du chinois, mise en place de filières bilingues).
- En sciences, l'établissement entretient des contacts suivis avec les universités afin d'ajuster son enseignement à l'évolution des disciplines concernées et accorde la priorité à l'apprentissage de la démarche scientifique.
- Florimont entend aussi donner toute sa place à une formation sportive, sociale, culturelle et spirituelle afin de faire de ses élèves des citoyens conscients de leurs racines, mais curieux, ouverts au monde, solidaires et intégrés à une société aux situations humaines complexes.

Les plans d'études

- La scolarité est articulée par étape: la maternelle, le primaire, le cycle et le secondaire 2 avec ses trois filières. Chacune a un plan d'études fixant les objectifs à atteindre en termes de savoirs et de compétences caractérisant les spécificités par niveau et les méthodes adaptées aux âges des élèves.
- Chaque discipline a ses objectifs fondamentaux touchant à l'acquisition des savoirs, la construction des compétences, l'utilisation des méthodologies, les ressources mises à disposition des élèves ainsi qu'aux critères d'évaluation.
- Les activités extra-scolaires sont variées et ouvertes sur la cité (théâtres, partenariat avec le Mamco, le musée Ariana, l'Orchestre de la Suisse Romande, etc.).

Les compétences transversales

LES ÉLÈVES

- **Acquièrent des savoirs** (curiosité, plaisir d'apprendre, exploration de concepts, acquisition de méthodes de travail diversifiées).
- **Construisent leur pensée** (sources d'information diversifiées, esprit critique, esprit de synthèse).
- **Communiquent** (diversité des formes d'expression, développement de l'argumentation, utilisation des TICE).
- **Développent leur personnalité** (autonomie, projet professionnel, convictions et ouverture).
- **Se forment à la citoyenneté** (intégrité, morale, respect, fidélité aux racines, mais ouverture aux diversités culturelles, solidarité et bénévolat, participation à la vie de l'école et à celle de la cité, conscience de son action sur la nature).

Les documents fondamentaux

Téléchargeables sur le site internet de Florimont, ils définissent les orientations pédagogiques de l'Institut :

<https://www.florimont.ch/telechargements/>

Les conditions de promotion et de passage

Aux fins de bonne organisation, l'Institut a fixé les conditions nécessaires pour passer d'un niveau à un autre et d'une section à une autre ainsi que pour choisir les options.

PASSAGE DU CYCLE AU SECONDAIRE 2

3Maturité

- moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 ;
- moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 pour le groupe français/mathématiques/allemand ou chinois/anglais ;
- pas moins de 9 sur 20 de moyenne annuelle en français, mathématiques, allemand (ou chinois) et anglais.

NB : en allemand, le niveau avancé est, dans les faits, nécessaire.

3Maturité bilingue

- les conditions pour l'entrée en 3Maturité ;
- moyenne supérieure ou égale à 4.8 (équivalent à 12.7) en français et en anglais au mi-semestre 2 ainsi qu'à l'annuel.

3i

- moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10 ;
- moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 pour le groupe français/mathématiques/allemand ou chinois ou espagnol/anglais.

3Bac

- moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 dans chacune des matières du groupe français/mathématiques/allemand ou chinois ou espagnol/anglais

SECTION MATURITÉ

Voir tableau page 41.

SECTION BACCALAURÉAT

Passage de 3^e à 2^{nde}

Moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 dans chaque matière.

Passage de 2^{nde} à 1^{ère}

Le baccalauréat nouvelle formule se joue :

- sur des matières à fort coefficient qui font l'objet d'un examen ponctuel et qui comptent pour 60% de la note (français, philosophie, spécialités, grand oral) ;

- sur un contrôle continu réparti sur deux ans qui compte pour 40% de la note finale (langues, enseignement scientifique, histoire-géographie pour 30%, ensemble des notes de toutes les matières pour 10%).

En conséquence de quoi le passage exige une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 dans chaque matière et :

- une moyenne supérieure ou égale à 13 dans toute matière choisie comme spécialité.
- si une ou plusieurs des moyennes des spécialités choisies, à l'exception des mathématiques, oscillent entre 10 et 13, elles donneront lieu à une décision prise lors du dernier conseil de classe après analyse de la scolarité et du comportement de l'élève.

Passage de 1^{ère} à terminale

Le passage exige l'abandon d'une des trois spécialités. Le choix des spécialités conservées se fait en concertation avec les enseignants.

La spécialité «mathématiques» ne peut être conservée que si la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 13. En cas de moyenne comprise entre 10 et 13, l'option «mathématiques complémentaires» peut être choisie.

SECTION INTERNATIONALE

Le passage de 3^e à 2^{nde} exige un total de « snapshots » supérieur à 48. S'il oscille entre 44 et 48, le passage et la non promotion sont discutés lors du dernier conseil de classe.

Il en va de manière équivalente pour le passage de 2^{nde} à 1^{ère} IB, si ce n'est que le minimum requis de « snapshots » est fixé à 48 ; entre 44 et 48, le résultat est mis en délibéré au dernier conseil de classe. De plus, le total des options choisies doit être égal ou supérieur à 28 ; les trois options fortes (NS) doivent totaliser un minimum de 15 points.

Le niveau de mathématiques en 1B est validé selon les critères suivants :

- en fin de 2i, niveau études mathématiques : « snapshot » de fin d'année inférieur à 4 ; niveau moyen NM, entre 4 et 5 (et confirmation à fin octobre) ;
- en fin de 2i, niveau avancé NS : « snapshot » de fin d'année à 5.

Il y a deux niveaux d'anglais en 3i / 2i : IGCSE A (cours de langue et littérature) ou B (Cours de langue), pour lesquels les élèves passent des examens en fin de 3i et 2i selon le

planning suivant :

- En fin de 3i :
 - IGCSE A passent l'examen d'anglais 1^{ère} langue
 - IGCSE B passent l'examen d'anglais 2^{ème} langue
- En fin de 2i :
 - IGCSE A passent l'examen de littérature
 - IGCSE B on l'option de passer l'examen d'anglais 1^{ère} langue pour pouvoir intégrer Anglais A en première IB.

PASSAGE ENTRE SECTIONS

Les études gymnasiales nécessitant quatre années, il n'est pas possible de passer d'une 2^{nde} Bac ou internationale en section maturité.

Le redoublement dans une autre section est décidé par la Direction de l'Institut après une recommandation des deux préfets concernés.

CRITERES DE MATURITE VERS BACCALAUREAT	
Résultats scolaires	Moyenne générale acceptable et niveaux satisfaisants dans les matières principales.
	Niveau de français et de maths au-dessus de la moyenne.
	Niveau de sciences équilibré.
Compétences attendues	Autonomie : travail personnel et organisation.
	Capacité de travail importante.
	Aptitude à suivre les méthodes et conseils des enseignants.
	Niveau d'intégration sociale et dans l'école.
	Collaboration - travail de groupe.
Motivation du projet	Comportement positif et équilibré.
	Capacité à présenter et défendre un projet scolaire, un projet de formation et un projet d'orientation : niveau de connaissances des attendus, des modalités d'examen, des disciplines.
	Entretien de motivation (préfet de section demandée) seul ou avec les parents.
Avis des 2 préfets	Avis des 2 préfets.
	Décision finale du DGA.

CRITERES DE MATURITE VERS INTERNATIONAL BACCALAUREATE	
Résultats scolaires	Moyenne générale acceptable et niveaux satisfaisants dans les matières principales.
	Niveau de français et de maths au-dessus de la moyenne.
	Anglais à évaluer si besoin.
Compétences attendues	Autonomie : travail personnel, organisation et curiosité intellectuelle.
	Capacité d'adaptation.
	Intégrité et altruisme.
	Intégration sociale et dans l'école, engagé.
	Collaboration - travail de groupe – ouvert d'esprit.
Motivation du projet	Esprit de camaraderie et responsable.
	Capacité à présenter et défendre un projet scolaire, un projet de formation et un projet d'orientation : niveau de connaissances des attendus, des modalités d'examen, des disciplines.
	Entretien de motivation (préfet de section demandée) seul ou avec les parents.
Avis des 2 préfets	Avis des 2 préfets.
	Décision finale du DGA.

C. La politique des langues

Introduction

À l'Institut Florimont, les langues occupent une place centrale dans le projet éducatif. Elles sont à la fois des outils de communication, d'apprentissage, d'ouverture culturelle et de développement personnel. Notre établissement valorise le plurilinguisme comme une richesse et accompagne chaque élève dans le développement de compétences solides en français, en anglais et dans les autres langues étudiées, tout en reconnaissant la diversité des langues familiales. Cette organisation permet à chaque élève de suivre un parcours linguistique adapté à son profil, à ses besoins et à son projet de formation.

Un élève non-francophone commence par suivre des cours de Français Langue de Scolarisation (FLSco). Il bénéficie d'un accompagnement en **Français Langue de Scolarisation (FLSco)** destiné à développer les compétences linguistiques nécessaires pour accéder progressivement aux apprentissages dans les différentes disciplines.

L'enseignement des langues étrangères est placé sous la responsabilité directe de deux responsables de département (un pour l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'autre, pour le chinois ainsi que l'allemand). Un coordinateur est en charge du multilinguisme au cycle.

Les programmes s'inscrivent dans le Cadre Commun Européen de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe avec une échelle des niveaux suivants (de A1 à C2) :

A1

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

A1+

Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions.

A2

Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange sommaire sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

A2+

Possède un répertoire de langue élémentaire qui lui permet de se débrouiller dans des situations courantes au contenu prévisible. Peut interagir avec suffisamment d'aisance dans des situations structurées, à condition d'être aidé. Peut commencer, poursuivre et terminer une simple conversation en tête-à-tête sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel.

B1

Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé à propos du travail, de l'école, des loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement et exposer brièvement des explications sur un projet ou une idée.

B1+

Possède une maîtrise assez étendue de la langue pour décrire des situations imprévisibles, expliquer le point principal d'un problème ou d'une idée avec assez de précision et exprimer sa pensée sur des sujets abstraits ou culturels tels que la musique ou le cinéma. Peut faire de brefs commentaires sur les points de vue des autres pendant une discussion.

B2

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité.

B2+

Peut intervenir de manière adéquate dans une discussion, en utilisant des moyens d'expression appropriés. Peut s'exprimer clairement sans donner l'impression d'avoir à restreindre ce qu'il/elle souhaite dire.

C1

Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

C2

Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

Approche méthodologique

L'enseignement des langues repose sur une approche active favorisant la communication, le développement des compétences disciplinaires et linguistiques, les interactions entre les langues ainsi que l'accès aux apprentissages. Les pratiques pédagogiques intègrent des démarches de différenciation, de soutien linguistique et, lorsque cela est pertinent, des approches EMILE/CLIL et plurilingues.

Les devoirs, l'évaluation

Les évaluations portent sur le développement progressif des compétences linguistiques et académiques des élèves, en tenant compte des objectifs propres à leur parcours et de leur progression tout au long de leur scolarité.

Les devoirs (vocabulaire, grammaire, exposés, recherches, lectures, étude de textes) participent à l'évaluation continue selon des critères variés (correction de la langue, degré de compréhension d'un texte, richesse du vocabulaire).

Le programme

Pour chaque niveau le programme figure dans le plan d'études correspondant et est téléchargeable sur le site internet de l'Institut.

Les voyages et les échanges

Des échanges, séjours linguistiques, projets internationaux et partenariats viennent enrichir les apprentissages linguistiques tout au long de la scolarité.

Les échanges ont généralement lieu avec le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, le Canada et sont organisés par l'Institut ou en collaboration avec l'ARPEL (dans ce dernier cas de figure, deux mois au Canada ou en Allemagne, fin août-fin octobre).

Des événements (festival du cinéma latino-américain, concours de poésie espagnole) et des voyages comprenant des visites culturelles sont également organisés.

Le cursus des langues

- Une **première langue vivante**: soit l'**anglais** (dès la maternelle, puis 5 périodes hebdomadaires au cycle à un niveau B1 à B2 à la fin du cycle et B2+/C2 à la fin du secondaire).
- Une **2^e langue vivante** (ou LVB) : niveau d'enseignement B2 en fin de scolarité, soit l'**allemand** dès la 9^e primaire, ensuite 4 périodes hebdomadaires au cycle (deux niveaux d'enseignement, Standard et Avancé) et enfin au secondaire 2, soit l'**italien** (en maturité) soit le **chinois** en baccalauréat français et en section internationale, soit l'**espagnol**, au cycle, dès la 6^e, en baccalauréat français et en section internationale.
- Une **3^e langue vivante** (ou LVC) ou espagnol au baccalauréat français destinée à des débutants, en 2nde baccalauréat ou en 3^{ème} maturité (OS espagnol).

Les niveaux en anglais

Les élèves sont répartis en niveaux : Beginner, Intermediate, Upper Intermediate, Proficient jusqu'à la fin de la seconde, sauf en section maturité et internationale. Les groupes de niveau permettent d'offrir un enseignement adapté aux besoins linguistiques des élèves afin de favoriser leur progression et leur réussite scolaire. Ils sont régulièrement réévalués tout au long de la scolarité.

NIVEAU BEGINNER

Groupe constitué de nouveaux élèves n'ayant jamais fait d'anglais ou consolidant les bases.

NIVEAU INTERMEDIATE

Descriptif des compétences : utilisation d'expressions usuelles et recherche d'informations dans des documents courants; compréhension de l'essentiel d'un texte complexe; expression d'un discours cohérent sur des sujets familiers.

UPPER INTERMEDIATE

Capacité à se passer d'aide en situation communicative; niveau proche de celui des «proficient», mais encore insuffisant en rédaction.

Descriptif des compétences: compréhension de textes complexes et des significations implicites; expression spontanée et fluide, claire et structurée.

Il n'y a pas de niveau "upper intermediate" en section internationale.

PROFICIENT

Langue maternelle anglaise et/ou environnement anglophone.

Descriptif des compétences: compréhension sans effort de tout ce qui est lu ou entendu; capacité à restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales et à les résumer de façon cohérente; expression spontanée et prise en compte des nuances en rapport avec des sujets complexes.

Les élèves Proficient peuvent être scolarisés aussi bien en section bilingue qu'en section francophone, selon leur parcours, leur projet scolaire et les recommandations de l'établissement.

CHANGEMENT DE GROUPES DE NIVEAUX EN ANGLAIS

Les groupes peuvent être réévalués à différents moments de l'année sur la base des évaluations, des observations des enseignants et des besoins de l'élève. Toute évolution est étudiée conjointement par les équipes pédagogiques et le responsable de Département.

Possible en fin de 1^{er} semestre ou au début de l'année scolaire selon les critères et le processus suivants:

- en mai: validation du niveau de chaque élève par les responsables des départements concernés;
- en juin: évaluation des futurs nouveaux élèves;
- en septembre (avant le jeûne genevois): validation définitive des groupes (évaluation écrite qui prend en compte une éventuelle amélioration due à un séjour linguistique);
- en janvier: passage possible en niveau supérieur des élèves ayant obtenu au moins 16/20 de moyenne en anglais (et qui ont une excellente moyenne annuelle) après discussion avec les parents et validation définitive d'une commission composée du préfet ou doyen, du responsable de département et du professeur concerné (décision formellement validée par le responsable de département).

Les niveaux en allemand

Au cycle, deux niveaux aux objectifs différents (selon le Cadre Européen de Référence pour les Langues):

En 6^e, un groupe standard et un autre groupe avancé :

- niveau A1 (Beginner) pour élèves débutants ou pour élèves au niveau fragile;
- niveau A2 (Intermediate) pour élèves ayant déjà étudié cette langue au primaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les niveaux proposés au cycle:

6 ^e		5 ^e		4 ^e
A1	→	A2	→	A2+/B1
A2	→	A2+/B1	→	B1

NB:

- un changement de niveau est possible selon une procédure équivalente à celle pratiquée pour l'anglais;

Le bilinguisme à Florimont

L'Institut propose une filière bilingue au cycle, en maturité et en section internationale.

LES ATOUTS DE LA FILIÈRE BILINGUE

- maîtrise de l'anglais, langue véhiculaire mondiale;
- adaptation facilitée à l'enseignement universitaire (généralisation des cours en anglais);
- reconnaissance internationale de l'enseignement EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée aux Langues Etrangères) élaboré par le Conseil de l'Europe;
- développement des capacités cognitives par le biais d'enseignements en anglais (au cycle, l'histoire ou la géographie, les sciences, la musique).

LES CRITÈRES D'ADMISSION (SOUS RÉSERVE DE PLACE DISPONIBLE)

L'admission dans les différents parcours s'appuie sur une analyse globale du profil linguistique de l'élève, incluant des évaluations diagnostiques, des journées d'observation lorsque nécessaire, ainsi que les recommandations des équipes pédagogiques afin de proposer le parcours le plus adapté à ses besoins et à son projet scolaire.

1. En 6^e bilingue:

- niveau d'entrée A2+;
- niveau d'anglais Honours ou Expert Users pour les élèves venant de la section primaire de Florimont;
- test d'entrée pour les nouveaux élèves qui confirme le niveau d'entrée exigé;
- ou parcours scolaire en anglais d'au moins trois ans;
- ou scolarité bilingue dans une section bilingue d'une école membre de l'AGEP.

2. En 5^e bilingue:

- niveau d'entrée B1;
- niveau d'anglais Upper Intermediate ou Proficient pour les élèves venant de la 6^e;
- ou moyenne générale supérieure ou égale à 15 ainsi qu'une moyenne d'anglais supérieure ou égale à 15 dans le niveau avancé;
- test d'entrée pour les nouveaux élèves qui confirme le niveau d'entrée exigé;
- ou parcours scolaire en anglais d'au moins trois ans;
- ou scolarité bilingue dans une section bilingue d'une école membre de l'AGEP.

3. En 4^e bilingue:

- niveau d'entrée B1+;
- niveau d'anglais Upper Intermediate ou Proficient pour les élèves venant de la 5^e;
- niveau d'anglais avancé + PET (Preliminary English Test, Université de Cambridge);
- test d'entrée pour les nouveaux élèves qui confirme le niveau d'entrée exigé ou obtention d'un examen de langue niveau B2 certifié pour les élèves venant de l'extérieur;
- ou scolarité bilingue dans une section bilingue d'une école membre de l'AGEP.

4. En 3^e bilingue (section internationale):

- niveau d'entrée B2;
- niveau d'anglais Upper Intermediate ou Proficient pour les élèves venant de 4^e à Florimont ou niveau d'anglais avancé + si l'examen d'anglais de fin d'année est réussi ;
- test d'entrée pour les nouveaux élèves qui confirme le niveau d'entrée exigé ou obtention d'un examen de langue niveau B2 certifié pour les élèves venant de l'extérieur (PET with distinction ou FCE même C).

5. En 2I bilingue (section internationale):

- niveau d'entrée B2+;
- élèves venant de la 3I bilingue A ou B;
- FCE (First Certificate in English de Cambridge) ou niveau équivalent B2 pour les élèves qui n'étaient pas en bilingue en 3^e ou venant de l'extérieur.

6. Options en anglais en 1IB:

Le diplôme bilingue est ouvert aux conditions suivantes :

- En 2I, les élèves peuvent passer le IGCSE Language + IGCSE Literature. Ceux qui obtiennent un IGCSE A*-C peuvent aller en Langue A anglais NM ou NS. Si un C est obtenu, la recommandation de l'Institut est de prendre le niveau NM. Les élèves qui viennent de l'extérieur passent un test écrit (partie rédaction incluse) et un oral afin de vérifier qu'ils ont le niveau d'entrée requis C1. Pour les élèves qui obtiennent le diplôme du IGCSE avec D ou E, ils peuvent aller en anglais B NS. Les élèves qui ratent le IGCSE avec U ne peuvent aller qu'en anglais B niveau NM.

7. En maturité gymnasiale bilingue:

- obligation d'une langue nationale: allemand ou italien (lecture d'œuvres littéraires en première et en terminale) ;
- option de l'espagnol en troisième (OS) ;
- cursus de maturité bilingue en option qui doit obligatoirement commencer en 3^e (certaines matières de sciences et de sciences humaines en anglais) aux conditions suivantes lors de l'entrée en 3^e: une moyenne égale ou supérieure à 4.8/6 ou 12.7/20 en français et en anglais (ou l'équivalent en fonction de la note maximale en vigueur dans l'établissement précédent) au terme du deuxième trimestre et au moment de l'inscription.

NB: Pour continuer dans la filière bilingue en seconde (2^{nde} du collège), l'élève doit obtenir 4.5 en français et en anglais à la fin de l'année scolaire.

8. Remarques générales sur les classes bilingues

L'intégration dans une classe bilingue est possible en début d'année, sous réserve de place disponible après la validation du niveau. L'élève de Florimont qui intègre un niveau Honours en cours d'année ne pourra s'inscrire en classe bilingue que l'année scolaire suivante (sauf en section maturité où le cursus se fait sur quatre ans).

L'intégration en classe bilingue d'un élève inscrit à Florimont en cours d'année sera possible en fonction des places disponibles.

Les langues en section baccalauréat

Pour le moins, respect des programmes officiels de l'Éducation Nationale et en fait, dépassement des exigences officielles.

EN 3^E BACCALAURÉAT

Section Classique :

Une première langue, l'anglais (débutée en primaire) et une seconde, l'allemand ou le chinois (débutées en 6^e du cycle) ou l'espagnol (débutée en 4^{ème} du cycle).

Le programme du Dual Diploma :

Le programme du Dual Diploma offre aux élèves de filière baccalauréat la possibilité d'obtenir, en parallèle de leur diplôme national, un diplôme américain de fin d'études secondaires reconnu par l'État de Floride. Entièrement dispensé en ligne, ce parcours combine flexibilité, accompagnement personnalisé et exigences académiques, afin de préparer les élèves à évoluer dans un environnement universitaire international.

Le cursus repose sur un ensemble de cours obligatoires qui permettent aux élèves de développer une solide maîtrise de l'anglais ainsi qu'une meilleure compréhension de l'histoire, de la culture et des institutions américaines. Au-delà des connaissances disciplinaires, l'accent est mis sur l'acquisition de compétences essentielles telles que l'analyse critique, la communication écrite et orale, l'autonomie dans le travail et la capacité à mener des recherches académiques.

Le programme se distingue également par la diversité de ses enseignements optionnels. Les élèves peuvent ainsi enrichir leur parcours en explorant des domaines variés, allant des technologies et de l'ingénierie aux sciences humaines et sociales, en passant par la psychologie, la photographie, le développement personnel ou encore la communication. Cette variété leur permet de construire un parcours cohérent avec leurs centres d'intérêt et leurs projets d'études supérieures.

Grâce à son approche flexible et à son suivi pédagogique individualisé, le programme du Dual Diploma constitue une véritable plus-value ainsi qu'une ouverture vers l'international. Il permet aux élèves de renforcer leur profil académique, d'améliorer significativement leur niveau d'anglais et de valoriser leur candidature auprès d'universités en France comme à l'étranger. Un niveau B1+ tant à l'oral qu'à l'écrit est attendu comme prérequis, l'entrée en

Dual Diploma étant validée par un test d'entrée à la mi-septembre.

Le programme offre une organisation souple et adaptable : les mêmes contenus d'enseignement peuvent être réalisés et validés sur une période de quatre ans à compter de l'entrée en 3^e, ou sur trois, voire deux ans. Dans tous les cas, la dernière année du parcours doit correspondre à la classe de Terminale.

AU LYCÉE

Un programme commun

- Dotation horaire hebdomadaire (LVA, LVB, LVC – chinois ou espagnol) : 3 périodes ;
- Evaluation : contrôle continu sur 8 axes communs à toutes les langues.

Les langues en section maturité

- Obligation d'une seconde langue nationale à choisir à l'entrée de la classe de 3^e : allemand ou italien (lecture d'œuvres littéraires en première et en terminale) ;
- Option de l'espagnol en troisième (OS) ;
- Cursus de maturité bilingue en option (certaines matières de sciences et de sciences humaines en anglais) aux conditions présentées ci-dessus dans le chapitre « Le bilinguisme à Florimont ». Pour l'obtention du diplôme, toutes les langues sont évaluées à l'écrit et à l'oral. Le français, qui est la langue officielle du cursus de maturité gymnasiale, est la langue pour laquelle les exigences sont les plus élevées.
- La dimension littéraire des langues étudiées est centrale. En ce sens, la lecture, la compréhension et l'analyse d'œuvres d'abord modestes puis de plus en plus conséquentes, sont au programme de 3^e.

Les langues dans la section internationale

- Outre l'anglais, l'allemand, ou l'espagnol jusqu'à la fin de la seconde.
- Cours bilingue dès la 3^e (une science humaine et une science naturelle en anglais) aux conditions suivantes:
 - Niveau d'anglais "Upper Intermediate" ou "Proficient" pour les élèves venant de la 4^e de Florimont.
 - Pour les nouveaux élèves, niveau d'anglais B2 ou niveau attesté par l'obtention du PET «with distinction» ou du FCE.

NB: Préparation à l'examen d'IGCSE English Language et/ ou Literature sur deux ans (3i et 2i).

LE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL BILINGUE

En première et en terminale (Programme du Diplôme IB), présentation (1) de deux langues A (équivalant à celui de proficient) ou (2) choix d'une Langue A et d'une Langue B au niveau supérieur, avec une branche dans la Langue B choisie parmi les sciences humaines, les sciences naturelles, les mathématiques ou les arts (Groupes 3, 4, 5, ou 6).

Les examens externes

Ils valident le niveau d'apprentissage.

En anglais (les examens de Cambridge):

- le KET (Key English Test), niveau A2 (obtenu avec «distinction», niveau B1);
- le PET (Preliminary English Test), niveau B1 (obtenu avec «distinction», niveau B2);
- le FCE (First Certificate in English), niveau B2 (obtenu avec «mention A», niveau C1);
- le CAE (Certificate in Advanced English), niveau C1 (obtenu avec «mention A», niveau C2).

En espagnol (les examens de l'Institut Cervantès):

- le DELE (Diploma de Espanol como Lengua Extranjera), niveaux A2/B1 et B2.

En italien:

- le CILS (Certificazione di Italiano come Lingua Straniera), niveaux B1 et B2.

En allemand (les examens du Goethe Institut):

- le Fit In Deutsch, niveau A2;
- le Goethe Zertifikat, niveau B1.
- Le DSD (Deutsches Sprachdiplom), niveau B1



EN TROISIÈME

En baccalauréat, niveau d'anglais «Beginner», les élèves ont la possibilité de passer le PET s'ils le souhaitent.

En baccalauréat, niveau d'anglais «Intermediate», les élèves commencent la préparation du FCE sur 2 ans. Ils passeront cet examen facultatif en fin de 2^{de} «Intermediate» s'ils le souhaitent. Ils se concentrent sur le programme de leur filière et des exercices de type FCE sont inclus dans le programme au cours des deux années aux fins d'entraînement.

En 3i, les élèves préparent sur deux ans le IGCSE Language et/ou Literature. Cet examen fait partie du programme.

En baccalauréat, niveau d'anglais «Proficient», les élèves commencent la préparation au CAE sur 2 ans. Ils passeront cet examen facultatif en fin de Seconde «Proficient». Ils travaillent aussi le programme de leur filière respective (la langue, la littérature et la méthodologie).

En maturité, les élèves préparent le FCE ou le CAE selon leur niveau et leur choix.

EN SECONDE

En baccalauréat «Beginner» les élèves ont la possibilité de passer ou de repasser le PET s'ils le souhaitent.

En baccalauréat, niveau d'anglais «Intermediate», les élèves continuent la préparation du FCE commencée en 3^{ème}. Ils passent cet examen facultatif en fin de 2^{de} «Intermediate». Ils se concentrent sur le programme de leur filière respective et des exercices de type FCE sont inclus dans le programme.

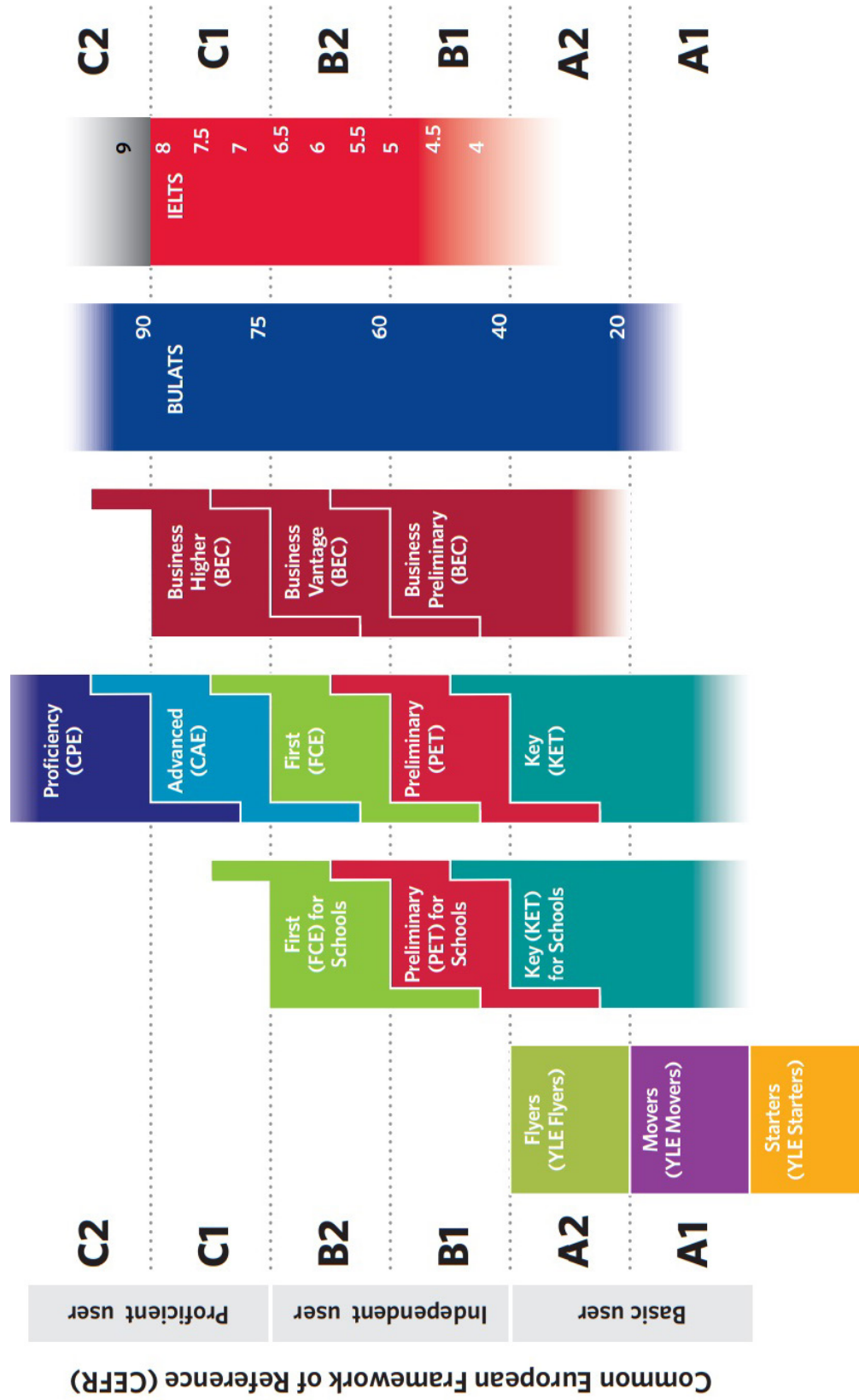
En baccalauréat, les élèves poursuivent la préparation au CAE. Seuls ceux qui souhaitent passer l'examen le font en fin d'année. Ils travaillent le programme de leur filière (langue, littérature et méthodologie).

En maturité, les élèves préparent le FCE ou le CAE selon leur niveau et leur choix.



Cambridge English

A range of exams to meet different needs



D. L'organisation de l'année scolaire

Le calendrier pédagogique

Le calendrier pédagogique indique les événements principaux de l'année scolaire structurée en deux semestres avec 4 périodes de notation. Toutes les dates sont indiquées sur la **session Pronote de chaque parent**. Les principaux rendez-vous sont notés dans cette brochure et sur le site de l'Institut.

Hors les entretiens individuels sur rendez-vous (**qui sont encouragés**) entre les parents et les enseignants, trois moments institutionnalisés garantissent une communication efficace entre eux :

- en septembre, présentation des objectifs par niveau par le biais d'une séance plénière avec le Directeur général, le-s préfet-s concerné-s et les titulaires des classes concernées;
- en novembre, après la publication du premier bulletin, réunions parents-professeurs organisées en fonction des souhaits exprimés par les parents;
- en mars, 2^e séance avec les parents à l'initiative de l'Institut. C'est alors lui qui propose les rendez-vous facultatifs, conseillés et nécessaires.

Les conseils de classe

L'Institut est en rythme semestriel :

- semestre 1 : du 26 août 2026 au 22 janvier 2027 ;
- semestre 2 : du 28 janvier 2027 au 30 juin 2027.

L'année scolaire est ponctuée de quatre conseils de classe, sauf pour les classes de 1^{ère} et de terminale qui en ont trois.

CONSEIL N°1 MI-SEMESTRE 1

- Cycle : fin de la période de notation le 6 novembre, conseils de classe la semaine du 18 novembre.
- Secondaire 2 : fin de la période de notation le 30 octobre et conseils de classe la semaine du 9 novembre.

Objectifs : **évaluation** de la dynamique des classes (ambiance, attitude collective, comportement dans les cours, situation d'apprentissage); **identification** des situations difficiles; **validation** des premières actions de médiation collective et individuelle.

CONSEIL N°2 FIN DU SEMESTRE 1

- Cycle : fin de la période de notation le 22 janvier, conseils de classe la semaine du 1 février.
- Secondaire 2 : fin de la période de notation le 15 janvier et conseils de classe la semaine du 18 janvier.

Objectifs : **point de situation détaillé** des élèves de chaque classe après un semestre; **mise en place de stratégies en conséquence**.

CONSEIL N°3 MI-SEMESTRE 2

- Cycle : fin de la période de notation le 16 mars, conseils de classe la semaine du 29 mars.
- Secondaire 2 : fin de la période de notation le 19 mars et conseils de classe la semaine du 22 mars.

Objectifs : **point sur les situations difficiles; feuille de route** avec décision et communication aux parents; **annonce** des éventuels redoublements et réorientations; **coordination** des actions par le préfet.

CONSEIL N°4 ANNUEL

- Cycle : fin de la période de notation le 4-11 juin, conseils de classe la semaine du 14 juin ;
- Secondaire 2 : fin de la période de notation le 4 juin et conseils de classe la semaine du 21 juin ;

Objectifs : **décisions finales**; mise au point sur l'année écoulée; propositions d'amélioration; attribution des distinctions. Le conseil de classe est suivi d'un **conseil de promotion**.

Les bulletins scolaires

Distinction entre les **documents officiels (bulletins 2 et 4)** et les **documents de travail (bulletins 1 et 3)** permettant un dialogue différencié avec les familles et une constitution plus souple du dossier de l'élève. Les classes de 1^{er} et de terminale ont trois bulletins pour s'adapter au calendrier des examens officiels de fin d'année.

SECTIONS CYCLE, MATURITÉ ET BACCALAURÉAT (FRANÇAIS)

Bulletin 1 mi-semestre 1 :

- moyenne par matière ;
- commentaire du titulaire sur l'élève : son comportement, son organisation, la qualité de son travail, ses apprentissages et ses résultats + note d'investissement.

Bulletin 2 fin semestre 1 :

- moyenne par matière + commentaire du professeur concerné;
- commentaire du titulaire sur le bilan de la 1^{re} moitié de l'année avec la prise en compte de l'évolution par rapport au bulletin 1 + note d'investissement ;
- intégration de la note d'examen semestriel (Noël) dans le calcul des moyennes par matière.

Bulletin 3 mi-semester 2 :

- moyenne par matière + constat et propositions d'amélioration du professeur concerné ;
- commentaire du titulaire sur l'élève: son comportement, son organisation, la qualité de son travail, ses apprentissages et ses résultats + note d'investissement.

Bulletin 4 de fin de l'année (intégrant le semestre 2) pour le cycle et la maturité:

- moyenne par matière + commentaire du professeur concerné;
- commentaire du titulaire sur le bilan annuel et décision du conseil validée par le Directeur général;
- note de l'examen annuel.

Bulletin 4 fin semestre 2 (moyennes annuelles visibles) pour la section baccalauréat:

- moyenne par matière + commentaire du professeur concerné;
- commentaire du titulaire sur le bilan annuel et décision du conseil validée par le Directeur général;
- note de l'examen annuel (uniquement en 3B et 2B).

SECTION INTERNATIONALE**Bulletin 1 mi-semester A:**

- «Snapshot» (3I et 2I) ou relevé de notes (1IB et 1IB) par matière ;
- commentaire du titulaire sur l'élève: son comportement, son organisation, la qualité de son travail, ses apprentissages et ses résultats + note d'investissement.

Bulletin 2 fin semestre A:

- «Snapshot» par matière + commentaire du professeur concerné;
- commentaire du titulaire sur le bilan de la 1^{re} moitié de l'année avec la prise en compte de l'évolution par rapport au bulletin 1 + note d'investissement;
- intégration de la note d'examen semestriel (Noël) dans les «snapshots».

Bulletin 3 mi-semester B:

- «Snapshot» par matière + constats et propositions d'amélioration du professeur concerné ;
- commentaire du titulaire sur l'élève: son comportement, son organisation, la qualité de son travail, ses apprentissages et ses résultats + note d'investissement.

Bulletin 4 fin de l'année:

- «Snapshot» par matière + commentaire du professeur concerné;
- commentaire du titulaire sur le bilan annuel et la décision du conseil validée par le Directeur général;
- note de l'examen annuel.

Les évaluations

- Le document «La Politique d'Evaluation» présente la philosophie et les objectifs de l'évaluation à l'Institut (qui insiste sur **l'utilisation de toutes les formes d'évaluation**, notamment la formative).

Les soirées d'orientation

Présentation de tous les cursus à Florimont (avec les options) et indication des filières universitaires auxquelles ils préparent :

- soirée orientation Terminales → le jeudi 29 octobre 2026;
- soirée orientation 4^e → le mardi 13 octobre 2026 ;
- soirée orientation 2^{nde} → le mardi 1 décembre 2026 ;
- soirée Parcoursup → le jeudi 14 janvier 2027 ;

Prises de rendez-vous avec les préfets/doyens des sections et les responsables de degré concernés.

- Rencontres encouragées avec l'équipe d'orientation en vue des études post bac/matu/IB.
- En annexe, les moments importants de l'orientation et les démarches relatives proposés aux élèves de la Seconde à la Terminale.

L'utilisation de Pronote

- Le logiciel Pronote assure une part importante de la communication avec les parents. L'objectif en est le suivi en temps réel de la scolarité de l'élève.
- Les familles, en se connectant à l'espace parent, ont accès aux résultats de leur enfant (bulletins scolaires, notes, relevés de notes), au cahier de textes (travail à faire et contenu des cours) ainsi qu'aux éventuelles sanctions et absences.
- Elles prennent également connaissance de documents tels que les circulaires, l'agenda des examens et les courriers concernant les sorties et voyages scolaires.
- Enfin, les familles ont accès à l'adresse e-mail de l'équipe pédagogique de leur enfant et peuvent ainsi demander un rendez-vous auprès de l'enseignant ou du responsable concerné. Il est de la **responsabilité des parents de consulter régulièrement leur session (au moins une fois par semaine)**. En cas de problèmes techniques, prière de s'adresser à : cbaraffe@florimont.ch

Le centre de documentation et d'information (CDI)

Il est un lieu complémentaire à la salle de classe. Seul ou dans un groupe, l'élève apprend à travailler de manière autonome, à effectuer des recherches et à se détendre par la lecture de journaux. Le CDI est ouvert du lundi ou vendredi de 8h30 à 17h00 (mercredi de 8h30 à 14h). Il est



Les études dites « d'encadrement » et les cours de soutien au cycle

Les études surveillées: sous la responsabilité de la Vie Scolaire, elles sont destinées aux élèves autonomes souhaitant travailler seuls ce qu'il y a à faire pour le lendemain et les jours suivants; un surveillant assure le silence et le bon ordre dans les salles dévolues à chaque degré (les études surveillées sont comprises dans les frais d'écologie).

Les études accompagnées: sous la responsabilité de M. Clerc, elles sont destinées aux élèves souhaitant travailler sous la direction d'intervenants compétents et qualifiés (un pour trois ou quatre élèves) les travaux écrits et la récitation des leçons à faire pour le lendemain ou les jours suivants (les études accompagnées font l'objet d'une facturation séparée).

Les cours de soutien: dispensés en petits groupes, ils invitent les élèves en difficulté désignés par les responsables pédagogiques à combler leurs lacunes en mathématiques et en français (les cours de soutien sont compris dans les frais d'écologie).

HORAIRES DES ÉTUDES:

- Etudes accompagnées :
 - Tous les jours après les cours pendant 1h15 à l'exception du mercredi (13h15 à 15h15).
- Etudes surveillées :
 - 6^e, 5^e et 4^e : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h25 à 16h40;
 - 3^e : lundi, mardi, jeudi et vendredi de la fin des cours jusqu'à 16h25.

Les besoins particuliers

L'Institut se veut intégratif et tient compte des besoins particuliers de certains élèves atteints de troubles du neurodéveloppement. Certaines situations sont connues et documentées, d'autres pas. Dans le cas où l'Institut décèlerait ou soupçonnerait des besoins particuliers chez un élève, il invite les parents à poser un diagnostic avec un spécialiste. Au cas où ce diagnostic ne serait pas effectué dans un temps raisonnable, l'Institut se réserve le droit d'agir dans le cadre de la protection de l'enfance. Si le diagnostic révèle des besoins d'encadrement et d'aménagement conséquents, un forfait annuel de CHF 1'500 vous sera facturé. **Notre politique des besoins particuliers se trouve en annexe ; les modalités de celle-ci, explicitées pour chaque section, doivent être lues et prises en compte.**

La politique de prévention

Chaque année, l'Institut organise des séances de prévention en fonction des niveaux. Il s'agit de sensibiliser les élèves sur des thèmes importants : la gestion de la différence, les relations garçons-filles, la violence, les addictions (alcool, cigarettes, drogue), le harcèlement, l'utilisation des réseaux sociaux.

Le mérite international

L'Institut est membre de l'organisation « The Duke of Edinburgh's Award ». Au travers de trois niveaux (bronze, argent et or), des élèves volontaires apprennent la solidarité, l'autonomie, le dépassement de soi par l'organisation d'expéditions grâce auxquelles ils développent leurs compétences sociales et physiques. Les dates de stage sont communiquées à fin septembre.

La lutte contre le harcèlement

Dans le contexte des actions de prévention favorisant la santé et le bien-être, le bien-vivre ensemble et la compréhension de la différence, des ateliers réguliers sur la problématique du harcèlement se tiennent à l'Institut. En effet, ce phénomène n'a cessé de s'amplifier (avec le succès des réseaux sociaux notamment) et l'intervention régulière de spécialistes (avocats, policiers, etc.) permet à certains élèves de prendre conscience de la portée de leurs actes. Nous appliquons la méthode Pikas pour toutes les classes du secondaire.

La journée Florimont

Le tableau ci-après vous présente le découpage de la journée qui permet une prise en charge quotidienne du titulaire dans la conduite de sa classe au secondaire 1. Les élèves du secondaire 2 ont une vie de classe chaque semaine. Les élèves de 1B et T1B, ayant un horaire personnalisé, ont des rendez-vous réguliers avec leurs tuteurs. Les activités extra-scolaires ont lieu durant la période H6. Certaines options, complémentaires des cursus, sont proposées en H6 et durant les études.

Secondaire 1	
8h10	Titulaire
8h20	H1
9h10	H2
10h00 Pause	
10h15	H3
11h00	H4
11h50 Déjeuner	
13h00	H6 (activités extra-scolaires)
13h45	H7
14h35	H8
15h25	Etudes

Secondaire 2	
8h20	H1
9h10	H2
10h00 Pause	
10h15	H3
11h00	H4
11h55	H5
12h40 Déjeuner (H6)	
13h45	H7
14h35	H8
15h25 Pause	
15h35	H9
16h20	H10
17h10	H11
18h00	H12

Soyons efficaces !

Questions ou informations sur les transports :

lrusso@florimont.ch

Questions sur la cantine ou annonce d'une absence :

viescolairesec@florimont.ch

Quand vous recevez des informations de l'adresse nepasrepondre@florimont.ch, il n'est pas nécessaire de quitter l'envoi.

E. Les conditions générales

Les valeurs de Florimont

Une philosophie humaniste et les racines catholiques de l'école incitent les élèves à cultiver des valeurs dont ils tireront profit bien après leur passage dans notre institut.

- Le respect, compris comme la capacité à comprendre et à tenir compte des cultures et des opinions différentes.
- La rigueur, condition sine qua non de réussite professionnelle.
- L'agilité, autrement dit la capacité à évoluer avec aisance dans toutes sortes de milieux professionnels ou privés.
- L'esprit entrepreneurial développant audace et créativité.

Le règlement général

Ce règlement s'inspire des deux documents fondamentaux de Florimont: «Les Orientations pour Florimont» et «La Philosophie et les Missions de l'Institut Florimont». Ce règlement a pour objet d'encourager au sein de l'Institut un climat de confiance favorable à l'éducation et au travail des élèves. Chaque membre de la communauté scolaire s'engage donc à respecter des règles dont le but est de faciliter le fonctionnement harmonieux de l'école. Le règlement fait appel à un engagement personnel et à un effort de discipline librement consentis. L'inscription d'un élève implique l'adhésion à ce règlement.

Les outils informatiques

Les outils technologiques et informatiques évoluent rapidement. Ils permettent des opérations plus rapides et plus complexes. Parallèlement, ils offrent un accès immédiat à quantité d'informations utiles dans les apprentissages, mais aussi à des contenus parfois dangereux, voire illicites. L'Institut s'est doté de filtres et autres contrôles garantissant la protection des élèves.

Cependant, il est aujourd'hui possible d'en amoindrir l'efficacité avec des smartphones mis sur le marché. L'Institut a validé un cadre juridique «Règlement des usages informatiques et numériques à l'Institut Florimont» qui prend en compte le contexte technologique actuel.

Il est très important que parents et enfants prennent connaissance du contenu de ce nouveau règlement. L'Institut organise régulièrement des séances d'information aux élèves sur les dangers inhérents à certains comportements sur les réseaux sociaux et autres bases de données.

Nous vous rendons attentifs à l'utilisation des réseaux sociaux, notamment à l'âge légal requis en fonction de l'outil.

L'éducation physique et sportive (EPS)

Nous vous rappelons quelques principes, notamment en matière de sécurité et d'absences.

Pour des raisons de sécurité, le port de chaussures de sport propres est obligatoire dans les gymnases. Pour rappel, des casiers sont à votre disposition pour ranger vos chaussures de sport.

Par ailleurs, un mot des parents ne peut remplacer un certificat médical et servir de base à une dispense prolongée des cours d'EPS.

F. Les informations pratiques

Les heures d'ouverture

- De la réception (entrée principale): de 7h45 à 18h30
- De la comptabilité: de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h00 sauf le mercredi

Les appels téléphoniques

Les élèves ne peuvent être appelés au téléphone. La réception ne transmet aucune communication aux élèves, sauf dans des cas graves.

Les communications téléphoniques aux professeurs ne peuvent être transmises durant leurs heures de cours et de repas.

Les rendez-vous

En fonction de l'affaire à traiter, Le Directeur général, le directeur adjoint-directeur pédagogique, l'adjoint du directeur général, chargé des admissions, les préfets et les professeurs reçoivent les parents d'élèves sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous:

- avec la direction : info@florimont.ch;
- avec les autres: adresse individuelle (voir Pronote).

L'entrée sur le campus

Les portes extérieures de l'Institut ouvrent de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 16h45. De 8h30 à 15h30, les voitures des familles scolarisant leurs enfants aussi bien au primaire qu'au secondaire auront quitté le campus et les barrières seront fermées.

Après quoi, les parents ou autres personnes étrangères à l'école ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des bâtiments scolaires sans être accompagnés d'une personne agréée par l'école. Tous les visiteurs doivent se présenter à la réception, via Avenue du Petit-Lancy 37 uniquement, pour y être enregistrés et recevoir un badge. Les parents rencontrent les professeurs dans les locaux prévus à cet effet. Il en va du bon ordre de l'école et de la sécurité des élèves.

Les changements d'adresse

Les familles voudront bien aviser au plus tôt l'Institut de

leurs changements d'adresse, de numéros de téléphone et d'e-mails.

Toute la correspondance avec le secrétariat doit être adressée sans dénomination personnelle.

La pause de midi

L'Institut organise une prise en charge des élèves: repas, récréation, sport, activités diverses.

Aucune sortie à l'extérieur de Florimont n'est autorisée pour les élèves au Cycle et jusqu'en 3^e (sauf autorisation des parents des élèves de 3^e). Seuls les élèves qui ont une autorisation écrite des parents, peuvent quitter l'établissement durant la pause du déjeuner.

Les élèves de la Seconde à la Terminale peuvent sortir de l'enceinte de l'établissement, dans les limites du quartier.

Les casiers

Chaque élève dispose d'un casier. Il a la responsabilité de sa bonne tenue. Il est obligatoire de le fermer avec un cadenas. Dans le cas contraire, l'Institut décline toute responsabilité en cas de vol. Toute dégradation est facturée.

Le transport scolaire

Les conditions peuvent être obtenues auprès du secrétariat. Par ailleurs, les lignes 2, 14, 19, 21, 22 et 23 des T.P.G. desservent l'Institut.



Les cours particuliers

Les cours particuliers sont demandés par les parents : les demandes doivent être adressées aux préfets de section au moyen de la formule en vigueur et être retournées dûment signées au service comptabilité.

Les parents formulent une demande de cours après avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières.

La feuille de demande de cours, dûment complétée par les parents, est soumise au préfet qui, en concertation avec le professeur de l'élève, décide si des cours particuliers se justifient. L'attribution des cours est du domaine exclusif du préfet qui désigne le professeur chargé de ces cours. Les professeurs peuvent éventuellement suggérer des cours, mais ils ne les imposent en aucun cas.

Sauf autorisation explicite du préfet, les professeurs ne donnent pas de cours particuliers à leurs propres élèves. Sauf autorisation explicite de la direction, tous les cours se donnent dans les locaux de l'Institut Florimont, du lundi au vendredi.

Tarifs : CHF 85.- pour une période de 45 minutes, durée équivalente à la période de cours en vigueur à l'Institut. Ce tarif est fixé pour des cours donnés par des professeurs de l'Institut Florimont. Pour des cours dispensés par des étudiants, le tarif est de CHF 45.-.

Lors d'un cours donné conjointement à plusieurs élèves, le prix facturé à chacun correspond au montant total divisé par le nombre d'élèves. Lorsque, sans motif valable, un élève ne respecte pas l'endroit et l'heure fixés d'un commun accord, le prix du cours est facturé.

FACTURATION ET ENCAISSEMENT

- Le professeur remet, à la fin d'une série de 6 périodes de cours, un décompte de cours particuliers ainsi que la feuille d'appréciation au service comptabilité.
- Le professeur n'est pas habilité à encaisser le montant de la facture. Il est rémunéré directement par l'Institut Florimont.

Les vacances scolaires

NB: Les dates indiquées sont le dernier jour de classe et le jour de la reprise des cours.

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- Rentrée maternelle et cycle : mercredi 26.08.2026.
- Rentrée primaire et secondaire 2 : jeudi 27.08.2026.
- Jeûne genevois: mercredi 09.09.2026* – lundi 14.09.2026**.
- Automne : vendredi 16.10.2026* – jeudi 29.10.2026**.
- Journée pédagogique: mercredi 28.10.2026.
- Noël: vendredi 18.12.2026* – mercredi 06.01.2027**.
- Février : vendredi 13.02.2027* – lundi 22.02.2027**.
- Pâques: jeudi 25.03.2027* – mardi 13.04.2027**.
- Journée pédagogique: lundi 12.04.2027.
- Ascension: mercredi 05.05.2027* – lundi 10.05.2027**.
- Pentecôte: vendredi 14.05.2027* – mercredi 19.05.2027**.
- Journée pédagogique: mardi 18.05.2027.
- **Été: mercredi 30.06.2026 ***

* après les cours

** reprise des cours

La structure de l'établissement

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Sean POWER, direction@florimont.ch

ETAT-MAJOR

Directeur général adjoint et directeur du secondaire

M. Samuel THOUVENIN, sthouvenin@florimont.ch

Directrice des écoles primaire et maternelle

Mme Carine CAPEL, ccapel@florimont.ch

Directeur administration et finances

M. Christian ROUILLER, crouiller@florimont.ch

Directrice ressources humaines

Mme Cristina BOVIN, cbovin@florimont.ch

Responsable des admissions

M. Brice CLERC, bclerc@florimont.ch

Responsable communication

M. Damián MORENO, dmoreno@florimont.ch

Campus/Services généraux

M. Patrice BLOCH, pbloch@florimont.ch

Sécurité du campus

M. Pascal MARTI, pmarti@florimont.ch

Intendance

M. Nicolas STETTLER, nstettler@florimont.ch

Comptabilité

compta@florimont.ch

Responsable de l'IT

M. Jean-Marc ROBYR, jmrobyr@florimont.ch

SECRÉTARIAT

Assistante de direction générale

Mme Lucile BOUTRUCHE, lboutruche@florimont.ch

Secrétariat de la direction pédagogique

Mme Christelle BARAFFE, cbaraffe@florimont.ch

Mme Yvonne BOADI, yboadi@florimont.ch

Secrétariat des admissions

M. Julien DUFOUR, jdufour@florimont.ch

PRÉFETS ET RESPONSABLES DE DEGRÉS

Préfet du Cycle

M. Paul WAROQUIER, pwaroquier@florimont.ch

Responsable degré 6^e

Mme Carla VAN DEN BERGH, cvandenbergh@florimont.ch

Responsable degré 5^e

M. Abel DUARTE, aduarte@florimont.ch

Responsable degré 4^e

M. Emin BEHAR, ebehar@florimont.ch

Coordinateur classes bilingues

Mme Caroline GORIN, cgorin@florimont.ch

Coordinatrice de la filière Art/Sport

Mme. Aurélia SIAME, asiame@florimont.ch

Doyen de la section maturité

M. Tibor PAZMANDY, tpazmandy@florimont.ch

M. Olivier SIEGRIST, osiegrist@florimont.ch

Préfet de la section baccalauréat

Mme Anaëlle BARTHELON, abarthelon@florimont.ch

Préfet de la section internationale et IB coordonnateur

Mme Noha BENANI, nbenani@florimont.ch

RESPONSABLES DE DÉPARTEMENT

Allemand, chinois

M. Malte STOCK, mstock@florimont.ch

Anglais, espagnol, italien

Mme Sylvie DRUET, sdruet@florimont.ch

Arts

Mme Adriana HARTLEY, ahartley@florimont.ch

Lettres

Mme Emmanuelle MICHEL, emichel@florimont.ch

Sciences humaines

M. Olivier SIEGRIST, osiegrist@florimont.ch

Sciences

M. Luke HANDLEY, lhandley@florimont.ch

Sports

M. Paul WAROQUIER, pwaroquier@florimont.ch

ORIENTATION

Responsable des orientations

M. Duncan LALLY, dlally@florimont.ch

VIE SCOLAIRE ET SURVEILLANCE

Section secondaire

Tél. 022 879 00 84, viescolairesec@florimont.ch

Responsable: M. Thierry BAUER, tbauer@florimont.ch

Ad interim : M. Francesco ALVAREZ, falvarez@florimont.ch

Section primaire

Tél. 022 879 00 50, viescolaireprim@florimont.ch

Responsable: Mme Julie VAUDAUX, jvaudaux@florimont.ch

ÉTUDES ACCOMPAGNÉES

Cycle et secondaire 2

Responsable: M. Brice CLERC, bclerc@florimont.ch

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Mme. Laetitia MASSIN, lmassin@florimont.ch

AUMÔNERIE

Aumônier du primaire et du secondaire

Père Thadeus LAKRA, tlakra@florimont.ch

Aumônerie

Père Jose THOMAS, jthomas@florimont.ch

Coordinateur aumônerie

Mme Sylvie RAMUSAT, sramusat@florimont.ch

Section primaire

Mme Muriel MIDROIT, mmidroit@florimont.ch

Section primaire

Mme Virginie SIMOND, vsimond@florimont.ch

RÉCEPTION

reception@florimont.ch

TRANSPORT SCOLAIRE

Responsable

Mme Lina RUSSO, lrusso@florimont.ch

LIBRAIRIE

Responsable

M. Francesco ALVAREZ, falvarez@florimont.ch

BIBLIOTHÈQUES

Secondaire

M. Arthur RAMBACH, arambach@florimont.ch

Mme Claire FISCHER, cfischer@florimont.ch

Primaire

Béatrice CHARRIER, bcharrier@florimont.ch

Claire BORCARD, cborcard@florimont.ch

MÉDECIN RÉPONDANT

Dr Samuel AMSELEM, tél. 022 879 57 01

INFIRMERIE

infirmerie@florimont.ch, tél. 022 879 00 33

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Mme Charlene COBARRO, ccobarro@florimont.ch

CUISINE

Entreprise NOVAE

institut.florimont@novae-restauration.ch

FLORAISON

www.floraison.ch, alumni@florimont.ch

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

www.apef.ch

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ÉLÈVES

www.floanciens.ch, info@floanciens.ch



G. Les annexes

Les principales démarches d'orientation

Date	Seconde	Première	Terminales
Septembre	Présentation à toutes les classes des stages de seconde (ce qu'est un bon stage, les délais à respecter)		
Sept-octobre	Plénière 1 : les enjeux de l'orientation		
Sept-janvier		Relexions sur les possibilités d'orientation	Accompagnement pour les inscriptions post Bac (jusqu'en mars) et universités suisses (jusqu'en avril)
Avant la fin de l'automne			Finalisation et envoi des dossiers pour GB et US
Janvier		Début des entretiens individualisés	Accompagnement pour les inscriptions post Bac (jusqu'en mars) et universités suisses (jusqu'en avril)
Mars		Forum des études	Stage Boussole UNIGE
Mai		Ateliers "Personal statement" workshop	
Juin	Stages d'observation en milieu professionnel		
Dernière semaine avant les vacances d'été	Ateliers rapports de stages		
Durant l'été		Redaction des lettres de motivation pour les universités	

Ne figurent pas dans ce tableau :

- Tous les évènements dont nous faisons la promotion via Pronote et Teams (salon de l'étudiant, journée découverte UNIGE, journées portes ouvertes: UNIL, EPFL, etc.).
- Les visites d'université qui viennent à Florimont et qui sont ouvertes à tous.
- Les « déjeuners métiers », ouverts à tous, dont le calendrier dépend des intervenants et des inscriptions des élèves.

A noter :

- L'équipe d'orientation est disponible pour tout RDV sur simple demande par e-mail ou téléphone.
Contact: orientation@florimont.ch

La note d'investissement

A+

Cette note est réservée aux élèves qui se situent au delà des critères du A.

A

J'ai un très bon comportement, je ne suis pas en retard et j'ai mon matériel. Mes travaux sont rendus à temps et j'essaie de mettre en oeuvre les propositions d'amélioration qui me sont proposées. Je fournis des efforts important et mon attitude est positive et volontaire.

B

Je me comporte en général comme on l'attend de moi et je suis rarement en retard. Mon matériel est généralement adéquat et la majorité de mes travaux sont rendus à temps. J'applique généralement les propositions d'amélioration qui me sont données. Je fournis des efforts réguliers et mon attitude est positive.

C

Mon comportement demande régulièrement une intervention. Je suis parfois en retard et mon matériel pour travailler est souvent inadéquat. Certains travaux ne sont pas rendus ou sont rendus en retard. J'applique de manière irrégulière les propositions d'amélioration. Mes efforts sont irréguliers dans le temps.

D

Mon comportement demande souvent une intervention de l'enseignant. Je suis souvent en retard. Certains de mes travaux sont rendus en retard ou pas rendus et j'ai rarement mon matériel. J'applique rarement les propositions d'amélioration qui me sont données. Je m'investis peu et fais peu d'effort.

E

Mon comportement pose problème. Je suis très souvent en retard. Je n'ai jamais mon matériel pour travailler et ne respecte aucun délai. Je n'ai aucune volonté d'amélioration. Je ne fournis aucun effort ainsi qu'aucun engagement dans mon travail.

Les conditions de promotion des élèves en section maturité à Florimont

	1 ^{ère} condition	2 ^e condition	3 ^e condition	4 ^e condition	5 ^e condition
Pour passer en classe de seconde maturité	Moyenne générale de 4/6 au minimum	3 moyennes faibles au maximum	Somme des écarts des moyennes faibles de 1 pt au plus	∅	∅
Pour passer en classe de seconde maturité bilingue	Les 3 conditions-cadres sont remplies			Moyenne de 4,5/6 minimum en anglais	Moyenne de 4,5/6 minimum en français
Pour passer en classe de première maturité	Moyenne générale de 4/6 au minimum	3 moyennes faibles au maximum	Somme des écarts des moyennes faibles de 1 pt au plus	4/6 minimum de moyenne en option spécifique	16 minimum entre la moyenne de français, maths, OS et moyenne all/angl.
Pour passer en classe de première maturité bilingue	Les cinq conditions-cadres sont remplies et l'élève obtient 4.5/6 de moyenne générale minimum dans la langue d'immersion (anglais)				
Pour passer en classe de terminale maturité	Moyenne générale de 4/6 au minimum	3 moyennes faibles au maximum	Somme des écarts des moyennes faibles de 1 pt au plus	4/6 minimum de moyenne en option spécifique	16 minimum entre la moyenne de français, maths, OS et moyenne all/angl.
Pour passer en classe de terminale maturité bilingue	Les cinq conditions-cadres sont remplies et l'élève obtient 4,5/6 de moyenne générale minimum dans la langue d'immersion (anglais)				
Promotion	Toutes les conditions-cadres selon les années sont remplies, sans aucune moyenne annuelle faible				
Promotion par dérogation	Toutes les conditions-cadres selon les années sont remplies, mais une moyenne annuelle au moins est faible				
Promotion avec certificat	Toutes les conditions-cadres sont remplies et la moyenne générale est supérieure ou égale à 5 et aucune moyenne n'est faible				
Généralités	• les moyennes annuelles sont au 10^e le plus proche ; • toute moyenne inférieure à 4/6 est faible ; • le redoublement n'est pas automatique et un seul est autorisé durant le cursus.				
Construction des moyennes annuelles	Semestre 1 = 40 % (70 % contrôle continu, 30 % examens de Noël)	Semestre 2 = 40 % (100 % contrôle continu)	Examens annuels = 20 %	∅	∅

Politique des besoins particuliers

L'Institut Florimont tient à accompagner tous ses élèves dans leurs apprentissages. C'est pourquoi, en sus de l'action des enseignants, de la cohérence du curriculum et des cursus par cycle, il est possible de personnaliser l'action éducative et pédagogique au profit d'élèves qui ont besoin d'un soutien plus ciblé, dès l'instant où ces difficultés ne nécessitent pas un enseignement spécialisé et peuvent s'appuyer sur un bilan réalisé par un.e professionnel.le. Nous parlerons alors de mesures de compensation des désavantages qui ont pour objet de réduire les inégalités. Ces mesures ne remplacent pas en rien les prises en charge par les spécialistes externes et accompagnement des parents.

L'établissement cherche à apporter pour ses élèves un bien-être et excellence scolaires :

- L'excellence scolaire pour les élèves à profil particulier correspond à une possibilité d'évoluer, de progresser et de gagner en compétences dans les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.
- L'Institut cherche à orienter au mieux ces élèves après la classe de 4^{ème} afin de trouver la filière (maturité cantonale ou baccalauréat ou IB) qui lui corresponde le mieux.
- L'excellence est alors toujours recherchée en fonction des exigences et de la philosophie de la filière choisie.

DÉFINITION DE L'ÉLÈVE À PROFIL PARTICULIER – À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

On définit l'élève à profil particulier et à besoins éducatifs particuliers comme un élève qui est gêné dans ses apprentissages ou sa vie sociale par :

- Un handicap physique, sensoriel ou mental ;
- Un haut potentiel ;
- Un trouble exécutif ou neurodéveloppemental (troubles DYS, TDA/H, trouble du spectre de l'autisme...).

Ces caractéristiques qui peuvent être des désavantages, doivent être précisément établies dans un diagnostic réalisé par un professionnel de santé et étayées par les résultats percentiles des tests.

POLITIQUE D'ADMISSION

Lors des admissions, il est demandé aux familles de renseigner l'Institut de toute situation connue de profil ou besoin particulier de l'enfant concerné.

L'admission ne peut avoir lieu lorsque le profil particulier ne permettrait pas à l'Institut de l'encadrer de façon adéquate.

Un profil ou besoin particulier non communiqué empêcherait un travail efficace et respectueux de l'équipe éducative vis-à-vis de l'élève concerné. **La Direction pourrait alors décider de refuser l'admission de l'enfant ou de revoir celle-ci dans le cas d'une situation représentant un obstacle à une scolarisation convenable ou d'informations et documents cachés ou incomplets.**

Lorsqu'il s'avère que l'enfant admis à Florimont présente un profil particulier incompatible avec la cadre de l'Institut, un travail avec la famille est engagé pour lui permettre une meilleure solution de scolarisation dans un autre établissement.

Lorsqu'un doute de l'équipe éducative concernant un possible profil particulier d'un élève est confirmé par un pré-diagnostic (analyse de la situation par une enseignante, un membre du personnel de santé ou par le pôle ressources) ou par un diagnostic médical, un travail collectif est engagé pour accompagner l'élève au mieux :

- Possibilité d'un entretien avec le pôle ressources qui rédige un document contenant des recommandations pédagogiques et didactiques de différenciation ou d'adaptation à destination de l'équipe éducative de l'élève (enseignants, responsables de niveau et de cycle, vie scolaire) ;
- Lorsqu'un diagnostic médical est posé, le document est alors mis à jour avec les recommandations des professionnels et disponible pour tous les enseignants ;
- Le document de recommandations et de conseils met en avant les adaptations et les différenciations que nécessite la situation de l'élève ; le profil particulier n'est précisé que pour expliquer la situation mais n'est pas destiné à classer ou à stigmatiser l'élève en fonction de sa situation particulière.

PROCÉDURE D'OCTROI

La demande de mesures est déposée par les parents auprès de la direction de l'établissement. Cependant, relevons que si un professionnel intervenant en classe soupçonne une déficience fonctionnelle et estime qu'un élève pourrait avoir besoin de telles mesures, il lui appartient d'en informer les parents.

Le droit aux mesures de compensation des désavantages **exige une expertise médicale ou psychologique avec un diagnostic établi par un spécialiste** (médecin, psychologue ou tout autre professionnel accrédité). **Toutefois, une déficience ou un trouble diagnostiqué(e) ne donne pas automatiquement droit à des mesures de compensation des désavantages.** C'est seulement lorsque cette déficience entrave l'élève dans ses apprentissages ou lors des évaluations – c'est-à-dire qu'elle le « handicape » dans ces situations bien précises – que le droit devient effectif. C'est pourquoi l'expertise doit clairement identifier les répercussions de la déficience fonctionnelle.

Il est donc crucial d'évaluer la situation individuellement. Pour cela, toutes les personnes qui ont une expérience ou une expertise doivent être impliquées, c'est-à-dire l'élève et ses parents, les spécialistes (peuvent identifier les répercussions de la déficience ou du trouble sur les activités en lien avec la formation), le pôle ressources ou, si nécessaire, des spécialistes travaillant dans des centres spécialisés (p. ex. dans la déficience visuelle ou l'autisme) externes à l'établissement. Dans le champ de leurs compétences, ceux-ci pourront non seulement contribuer à définir les limitations occasionnées par le handicap dans chaque situation d'apprentissage et d'évaluation, proposer les aménagements appropriés, mais aussi aider à leur mise en place.

L'examen de la demande et la décision reviennent à la direction de l'établissement en accord avec le Pôle Ressources et doivent être validés et formalisés par écrit (mesures décidées, durée de validité, modalités de mise en œuvre, etc.). – La situation évoluant au fil du temps (en fonction de l'âge, des objectifs, etc.), les mesures doivent être périodiquement réexaminées et actualisées si nécessaire. Un document médical datant exemple et doit être mis à jour. de plus de 24 mois n'est pas recevable en secondaire II par exemple et doit être mis à jour.

MESURES

Les mesures de compensation des désavantages nécessitent la plupart du temps d'engager des ressources supplémentaires. Concrètement, elles prennent les formes suivantes :

- **Aménagements de l'espace** : par exemple, examen dans une salle séparée ;
- **Aménagements du temps** : par exemple, octroi de pauses supplémentaires ou prolongation du temps ou du délai accordé ;
- **Aménagements des contenus** : par exemple, réduire la quantité lorsque le temps supplémentaire ne peut être octroyé ;
- **Aménagements de la forme** : par exemple, évaluation orale au lieu d'écrite ;
- **Adaptation des supports** : par exemple, documents en format numérique adaptés (contraste, agrandissements, etc.) ou mise en évidence des informations importantes ;
- **Mise à disposition d'outils ou de moyens auxiliaires** : par exemple, dictionnaire, calculatrice ou logiciels spécifiques ;
- **Accompagnement par une tierce personne** dont la charge financière sera assumée par la famille.

DÉLAI D'OCTROI DES AMÉNAGEMENTS

Selon la réglementation cantonale rappelée dans ce document, toute demande de mise en place d'aménagements scolaires doit être attestée par un spécialiste qui aura pratiqué un bilan spécifique et la famille doit être en mesure de nous le présenter, accompagné des résultats de tests.

Les demandes sont instruites par le Pôle Ressources qui conserve la pleine compétence pour déterminer ce qui est faisable et profitable à l'élève, dans le contexte du fonctionnement de l'école.

AU PRIMAIRE ET À LA MATERNELLE

Le pôle ressources du primaire regroupe des enseignants spécialisés, et des spécialistes privés : deux psychologues scolaires, un logopédiste, une psychomotricienne et deux grapho thérapeutes.

Il a pour but :

- L'identification en classe des difficultés et des besoins de l'élève par le titulaire ou autre enseignant ;
- L'étude des cas des élèves signalés via une fiche de demande d'aide en réunion hebdomadaire avec les membres du pôle ressources et la direction ;
- De donner un avis et conseils aux enseignants de l'élève ;
- D'organiser, dans certains cas, une équipe éducative regroupant enseignant, direction, enseignant du pôle ressources et parents (et autre thérapeute en lien avec l'enfant si nécessaire), afin d'affiner le diagnostic et pour mettre en place un projet d'accompagnement personnalisé (individualisé).

Ce projet peut être très différent d'un enfant à l'autre et peut comporter par exemple :

- Des aménagements et adaptations des tâches et modalités de travail en classe de la part du titulaire et autres professeurs ;
- Un soutien ponctuel en classe et/ou hors de la classe de la part des enseignants spécialisés du Pôle Ressources ;
- Des recommandations de bilan ou de séances de thérapie avec des spécialistes : logopédiste, grapho thérapeutes et/ou psychologue scolaire... à l'école ou hors de l'école ;
- Des aménagements du temps scolaire ;
- Des participations à des ateliers du pôle ressources (Bulles d'art : musique ou arts visuels/méditation/kamishibai/habiletés sociales).

Des points sont ensuite faits régulièrement entre tous ces acteurs afin de juger des progrès de l'élève, de la pertinence des actions menées et de la suite du dispositif et de la scolarité de l'élève.

Les thérapeutes privés travaillent avec l'école mais les modalités financières et toutes les conditions de prise en charge sont à voir directement par les familles avec eux. Ils font en priorité des visites conseils et bilans diagnostiques dans toutes les classes, au service de tous les enseignants, pour répondre aux besoins de l'école et orienter les familles le cas échéant. Des suivis réguliers peuvent avoir lieu à l'école à plus ou moins long terme, sous réserve de places disponibles auprès des spécialistes en question. Si une thérapie est déjà en place en dehors de l'établissement, il est déconseillé de l'interrompre.

AU SECONDAIRE

L'Institut met en avant l'estime de soi des élèves et leur réussite. Diverses actions permettent aux élèves à profil particulier (EPP) de s'intégrer tout en apprenant à mieux se connaître et en progressant :

- Information dans toutes les classes de 6ème au sujet de la différence (« égalité et équité scolaire ») avec présentation de l'enseignante d'appui du niveau et des infirmières scolaires ;
- Travail auprès des élèves du cycle concernant les émotions et le stress scolaire :
 - Information auprès des titulaires ;
 - Une séance sur les émotions de l'adolescent présentant deux techniques de respiration proposée à tous les élèves du cycle et du secondaire II par la psychologue scolaire ;
 - Un rituel de travail de respiration (respiration carrée, cohérence cardiaque) effectué dans chaque classe par les titulaires une fois par semaine.
- Possibilité d'entretiens et de soutien en lien avec un profil particulier par les enseignants d'appui de l'Institut et du pôle ressources ;
- Présence d'une psychologue scolaire à l'écoute des questions et des difficultés des élèves.

L'Institut met à disposition des élèves à profil particulier qui en ont besoin du matériel informatique :

- Des ordinateurs configurés selon les besoins des élèves ;
- Une aide et une formation à l'utilisation de cet outil ;
- Appareils et matériels adaptés à des situations exceptionnelles (exemple du stylo scanner).

L'Institut détermine le niveau de prise en charge qu'il est capable d'assurer et en accord avec les règlements des différentes sections de façon précise dans l'accompagnement et l'inclusion des élèves à besoin éducatifs particuliers :

- Le pôle ressources, en lien avec le responsable de l'admission et le directeur du secondaire, les préfets et responsables de niveau se réunissent pour décider si certains besoins spéciaux peuvent être pris en charge par l'équipe pédagogique de l'Institut ;
- L'élève doit rester au centre du dispositif scolaire tandis qu'une dynamique doit pouvoir lui permettre de réaliser un parcours scolaire satisfaisant ;
- Cette dynamique nécessite que l'élève et sa famille s'engagent dans le processus au côté de l'équipe pédagogique et fournissent l'ensemble des informations et documents nécessaires. Par ailleurs, si le bilan en fait état, la famille s'engage à faire le suivi extérieur nécessaire chez des professionnels adéquats.

POUR LA SCOLARITÉ AU QUOTIDIEN ET LE CONTRÔLE CONTINU, AU SECONDAIRE I ET II

Le délai d’instruction, après réception du dossier médical, pour une mise en place dans le cadre de la scolarité au quotidien se veut le plus rapide possible mais ne saura être exigé avant **un délai de 2 semaines**.

POUR LES EXAMENS INTERNES À L’INSTITUT

Dans le cadre spécifique des examens semestriels organisés par l’Institut, qu’il s’agisse du cycle, de la section baccalauréat, de la section internationale/IB et de la Maturité, les demandes seront déposées et instruites avant les dates suivantes :

- **31 octobre** pour les examens de décembre ;
- **15 avril** pour les examens de mai-juin.

POUR LES EXAMENS OFFICIELS (SECONDAIRE 2)

Dans le cadre spécifique des examens officiels du secondaire 2 (Baccalauréat, IB et Maturité) le respect des délais et procédures spécifiques à chacune des sections s’appliquent obligatoirement.

- **Pour les examens officiels de la section Baccalauréat** : la date limite d’envoi des documents médicaux pour les examens de Diplôme National du Brevet et les épreuves du Baccalauréat est fixée au **15 novembre** ;
- **Pour les examens officiels de la section IB**, la date limite d’envoi des documents médicaux est fixée au **15 décembre** ;
- **Dans le cadre de la session de Maturité de juin pour les élèves de Terminale**, conformément au Droit cantonal, les demandes relatives aux troubles nouvellement diagnostiqués doivent parvenir à la direction de l’établissement au plus tard **6 semaines avant le début de la session**.

Institut Florimont
37, avenue du Petit-Lancy
Case postale 616
1213 Petit-Lancy 1
Tel: + 41 (0)22 879 00 00
Fax: + 41 (0)22 792 09 18
www.florimont.ch
info@florimont.ch

I N S T I T U T *f* L O R I M O N T